

ZERØ

Conditions Générales de Location

~

ZEROLOC

Article 1. Objet

ZEROLOC est un service de location de véhicules exclusivement sur internet, sans guichet et sans agent proposé par la Société VAVANG'R (ci-après dénommée « la Société »), Société par Actions Simplifiées au capital de 63 000 euros, dont le siège social est sis au 83 rue Jules Verne - ZI n° 2 - 97420 LE PORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT DENIS sous le n° 830 829 636 – R.C.S SAINT – DENIS de LA REUNION.

Pour pouvoir réserver un véhicule ZERO LOC, il conviendra d'effectuer la réservation et le paiement sur le site **zeroloc.re** (ci-après dénommé « le Site ») et de télécharger l'application **KEYRENT** (ci-après dénommée « l'Application ») disponible sur Apple Store et Google Play Store.

Toutes les informations sont également disponibles sur le site **zeroloc.re**.

Les présentes Conditions Générales de Location (dénommées ci-après « CGL ») ont pour objectif de régir la mise à disposition à titre onéreux des services de location de véhicules pour les personnes physiques (ci-après dénommé « le Client ») pour leur usage personnel dans les conditions définies ci-dessous.

Article 2. Conditions d'utilisation du Site et de l'Application pour accéder au véhicule réservé :

Les véhicules sont exclusivement à réserver sur le Site zeroloc.re. Ils sont tous équipés d'un boîtier permettant le démarrage et l'arrêt du véhicule sans l'intervention d'un agent de la Société.

Pour pouvoir activer ce boîtier, il faut procéder de la manière suivante :

- Réservation du véhicule en ligne sur le Site,
- Paiement en ligne et dépôt de la caution par pré-autorisation,
- Télécharger l'application KEYRENT sur Apple Store et Google Play Store,
- Dans l'Application téléchargée, tous les éléments du contrat de location personnalisé figurent,
- Une fois à proximité du véhicule réservé : faire état des lieux du véhicule en cliquant sur « Réservation » pour faire état des lieux d'entrée et de sortie.
- Puis activer le boîtier en cliquant sur « Clé digitale » en bas à droite de l'écran du téléphone,
- Un cadenas s'affiche à l'écran de votre téléphone : partie haute pour déverrouiller la voiture – partie basse pour fermer la voiture.

La mise à disposition du véhicule se fera au lieu choisi par le Client lors de sa réservation et figurera dans le Contrat.

Toute la procédure d'activation du boîtier et de l'utilisation de l'Application KEYRENT est à retrouver sur le site zeroloc.re sous forme de tuto.

Pour réserver un véhicule, le Client devra vérifier son profil. Il devra prendre en photo sa carte d'identité et son permis de conduire depuis son smartphone. Après cette formalité, la réservation sera possible.

Le Client s'engage à effectuer un état des lieux complet (entrée et sortie) via l'application. En cas de manquement, ZERO LOC se réserve le droit de retenir tout ou partie de la caution. L'accès au véhicule nécessite un smartphone fonctionnel, connecté à internet et chargé. Le Client est responsable des conséquences d'un défaut de matériel ou de connexion.

Article 3. Conditions relatives au conducteur du véhicule loué

Pour louer et conduire un véhicule ZERO LOC, il faut impérativement :

- avoir plus de vingt-et-un (21) ans révolus ;
- disposer d'un permis de conduire valide ;

- être en possession d'un smartphone compatible IOS ou Android, avoir préalablement téléchargé l'Application, être inscrit et disposer d'un compte personnel valide conformément aux conditions générales de la plateforme ; et
- disposer d'un moyen de paiement accepté par ZERO LOC ;
- être juridiquement capable de conclure un contrat avec ZERO LOC ;
- ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait de permis en cours de validité ;
- utiliser personnellement le véhicule, sauf autorisation écrite préalable de ZERO LOC pour tout conducteur additionnel.

Si ces conditions ne sont pas remplies, la location du véhicule ne pourra se faire.

ZERO LOC se réserve le droit de refuser l'accès au véhicule ou d'annuler une réservation en cas de doute sur la véracité ou la validité des documents transmis par le Client.

Toute location effectuée au nom d'un tiers ou tout usage du véhicule par un conducteur non déclaré constitue une violation des présentes conditions et engage la responsabilité exclusive du Client.

Le Client est également responsable du respect des présentes conditions par tout conducteur additionnel autorisé au contrat de location, ainsi que par tout passager transporté pendant la durée de la location. Il devra assumer tous les frais, dommages ou pénalités résultant d'un manquement commis par l'un d'eux.

Article 4. Annulation de la réservation du véhicule :

Annulation de la réservation	Montant des frais calculés sur le montant total de la location
Plus de 10 jours avant prise en charge du véhicule	Forfait de 50 euros
A moins de 10 jours avant prise en charge du véhicule	50 %
A moins de 3 jours avant la prise en charge du véhicule	100 %

Article 5. Durée

5.1 Durée initiale

Le Contrat précise la date et l'heure de mise à disposition et de restitution du véhicule.

Les jours de location sont calculés par tranches de 24 heures à compter de l'heure exacte de la mise à disposition du véhicule, et ce jusqu'à la restitution effective du véhicule et de tous ses accessoires (clés, documents...).

Le délai de courtoisie pour la restitution du véhicule est de 59 minutes.

Tout dépassement de ce délai sera facturé au Client dans les conditions prévues à l'article 10.1 des présentes.

5.2 Durée supplémentaire

Le Client a l'obligation de restituer le véhicule à la date et à l'heure convenues dans le Contrat. Si le Client souhaite prolonger la période de location, il doit cliquer sur «effectuer une prolongation » dans le menu Keyrent, sélectionner la nouvelle date souhaitée, vérifier la disponibilité et payer sur l'application Keyrent. Aucun contrat ne pourra être prolongé par téléphone, ou par aucun autre moyen de communication. Aucune prolongation de la durée de location ne peut avoir lieu sans écrit préalable. La prolongation ne sera effective qu'à compter de la réception de la validation écrite de la Société. En cas de prolongation du Contrat, le montant initial de la caution n'augmentera pas. En cas d'impossibilité de prolongation du Contrat en raison de l'absence de véhicules disponibles ou pour



toute autre cause indépendante de la volonté de la Société, le Client devra restituer le véhicule à la date, à l'heure prévues dans le Contrat.

Aucun contrat ne pourra être prolongé par téléphone, ou par aucun autre moyen de communication.

Aucune prolongation de la durée de location ne peut avoir lieu sans écrit préalable. La prolongation ne sera effective qu'à compter de la réception de la validation écrite de la Société.

En cas de prolongation du Contrat, le montant initial de la caution n'augmentera pas.

En cas d'impossibilité de prolongation du Contrat en raison de l'absence de véhicules disponibles ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de la Société, le Client devra restituer le véhicule à la date, à l'heure prévues dans le Contrat.

5.3 Résiliation anticipée du contrat

Si le Client décide de résilier le Contrat de manière anticipée, il demeure débiteur de l'intégralité du prix correspondant à la période initiale de location, sans pouvoir prétendre à un remboursement pour les journées pendant lesquelles le véhicule n'aura pas été utilisé.

Si la Société décide de résilier le Contrat de manière anticipée, le Client sera indemnisé à hauteur du prix de location correspondant à chacune des journées pendant lesquelles il n'aura pas utilisé le véhicule.

Article 6. Prix

Les prix de la location d'un véhicule ZERO LOC figurent en totalité sur le site **zeroloc.re**.

Article 7. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à la location dont la réservation se fait à distance (via Internet).

Article 8. Paiements et modalités de paiement

8.1 Dispositions communes

Le Client s'engage à payer à la Société :

- a) Les frais de location du véhicule, les assurances et les taxes liées au tarif applicable au moment de la réservation. L'application du tarif initialement convenu sera soumise au fait que la restitution du véhicule ait bien été réalisée à l'endroit, à la date et à l'heure prévus dans le Contrat. Les tarifs peuvent varier en fonction de la saison. Le Client doit, de ce fait, vérifier le tarif qui lui sera applicable avant de procéder à la location ;
- b) Le montant associé au système de restitution du véhicule (Article 9 des présentes) ;
- c) Tout autre frais dû par le Client en application des dispositions qui suivent.

8.2 Paiement résultant d'une utilisation inappropriée du véhicule

A la fin de la location, le Client s'engage à payer à la Société les montants suivants :

- a) Dans une limite de 200 euros, le supplément pour un nettoyage spécial lorsque le véhicule est restitué dans un état de saleté tel qu'il nécessite, avant de pouvoir être loué à nouveau, un nettoyage significativement plus important qu'un nettoyage classique.
- b) Dans une limite de 300 euros, les frais occasionnés par la perte de documents, et/ou des clés du véhicule, ainsi que la remise du véhicule dans un lieu autre que celui prévu dans le Contrat,

c) Montant associé au dépannage du véhicule rendu nécessaire du fait du Client. Dans ce cas, les frais seront pris en charge par la Société et feront l'objet d'une refacturation au Client ;

d) Frais consécutifs à la perte, au vol, à la détérioration ou à l'endommagement de tout élément du véhicule, ou du véhicule dans sa totalité, ainsi que les frais générés par l'utilisation d'un carburant inadapté au véhicule.

e) Amendes, sanctions et frais judiciaires imputés à la Société du fait du non- respect par le Client, ou par tout autre utilisateur autorisé, du Code de la route et des règles applicables.

f) Sans préjudice de ce qui précède, la Société se réserve le droit de facturer au Client des frais supplémentaires forfaitaires de 40 euros au titre des coûts de gestion liés aux démarches et échanges avec les autorités publiques vis-à-vis des infractions mentionnées au point.

e) A ce titre, le Client est informé que ses données personnelles pourront, sans autorisation préalable de sa part, être communiquées par la Société aux autorités et les forces de l'ordre en faisant la demande correspondante.

g) Si le Client a un accident, sauf s'il démontre que celui-ci a été directement causé par un vice caché inhérent au véhicule, il devra prendre à sa charge tous les frais de réparation si :

-le véhicule n'a pas été utilisé conformément aux Conditions Générales de Location ;

-le constat d'accident n'a pas été correctement rempli et remis à la Société dans le délai indiqué ;

-si le Client est reconnu comme étant entièrement et / ou tout ou partie responsable des causes de l'accident.

h) Coûts inhérents aux « *frais de gestion et démarches en cas d'accident* », pour un montant maximum de 150 euros.

i) En cas de confiscation du véhicule par les autorités et / ou les forces de l'ordre suite à son utilisation délictueuse ou criminelle, le Client s'engage, s'il est condamné pour une infraction ayant impliqué le véhicule, à payer à la Société à titre indemnitaire la valeur neuve du véhicule.

Tous les frais visés au présent article, des points a) à i), seront directement débités par la Société du compte bancaire associé à la carte de crédit ou débit avec laquelle le Client aura réglé le prix de la location et/ou de la caution.

Vols, délits de fuite : Vous devez avisé la police immédiatement et nous-mêmes dans les **48 heures**. **Le montant de la franchise indiqué sera facturé intégralement.**

Accident : Vous devez nous aviser sous **48 heures** et nous remettre un formulaire de constat amiable d'accident dûment rempli et comprenant les coordonnées des autres parties concernées. Dans la mesure autorisée par la loi, nous appliquerons des frais couvrant nos coûts pour vous contacter afin d'obtenir un constat d'accident dûment complété. **En cas d'accident avec un tiers et faisant l'objet d'un constat, et si votre responsabilité est engagée et ce même en partie (50/50), le montant de la franchise sera facturé intégralement et ce, quel que soit les dégâts constatés sur notre véhicule.** Au cas où la responsabilité du sinistre n'est pas clairement imputable, nous nous réservons le droit de facturer la franchise. Néanmoins, en cas de responsabilité non avérée suite à la position de l'assureur, la facture de la franchise sera annulée ou le débit remboursé. **En cas d'accident sans tiers**, les dommages seront facturés selon les tarifs du Barème des Réparations disponible sur notre site internet. Pour les sinistres non listés sur ce Barème des Réparations, le montant facturé sera établi sur la base d'un devis de réparation. Aucune facture d'un sous-traitant ne pourra être exigée par le client ou par un tiers. Vous devez, dans la mesure autorisée par la loi, payer au maximum le montant de la franchise indiqué sur ce contrat de location pour chaque incident. Pour tout dommage à la partie haute et à la partie basse du véhicule, le conducteur sera tenu responsable et devra supporter l'intégralité des frais afférents à la réparation. Si le véhicule est déclaré épave, le conducteur devra alors supporter tous les frais. La franchise ne sera pas applicable.

Les taxes applicables et nos frais de traitement de dommage ou de vol et frais de dossier accident non déclaré seront dus. Votre responsabilité ne sera pas engagée en cas de dommage imputable à un défaut d'entretien du véhicule de notre part ou couvert par la garantie du constructeur. Veuillez noter que si vous endommagez le véhicule plus d'une fois, vous devrez, autant que la loi le permet, payer la franchise indiquée sur le contrat de location ou le montant des réparations pour chaque incident clairement distinct.

Si les dommages causés au véhicule sont constatés par le personnel de la Société en l'absence du Client, la Société lui adressera, par courrier et dans les meilleurs délais, les informations suivantes :

- la description des dommages causés au véhicule ;
- les frais visés au présent article aux points a) à i) à la charge du Client.

Des photographies desdits dommages seront envoyées au Client. Le Client disposera de la possibilité de contester les dommages identifiés et/ou l'estimation des frais à sa charge. Cette contestation pourra, selon les cas, être réalisée soit directement au moment où la Société constatera les dommages soit lors de la restitution du véhicule, ou soit par envoi d'un email.

Les contestations sur les dommages et leur facturation ainsi que les demandes de photographies des dommages devront être adressées au service clientèle en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : zeroloc.re/contact

Si la réponse apportée ne satisfait pas le Client, ce dernier pourra solliciter le service clientèle aux fins d'un accord amiable dans les conditions prévues à l'article 19 des Conditions Générales de Location.

A l'exception du point 8.2i), les frais supplémentaires facturés au Client au titre du point 8.2 ne peuvent excéder la valeur du véhicule sur le marché, calculée à partir de la cote Argus au moment de l'accident.

8.3 Modalité de paiement

Le mode de réservation se faisant exclusivement sur le site zeroloc.re, seules les cartes bancaires des réseaux CB, Visa, MasterCard et American Express sont acceptées (à l'exception des cartes de paiement prépayées) pour le paiement de la réservation et le dépôt de la caution (Article 16 des présentes).

Article 9. Restitution du véhicule

La restitution du véhicule porte sur la vérification du niveau des carburants, l'état de propreté et l'état global du véhicule.

Le Client devra restituer le véhicule loué dans le même état qu'il l'a reçu, à la seule exception du kilométrage qui est illimité, avec tous les accessoires (documents, pneus, outils etc.) dans le lieu, à la date et à l'heure prévus dans le Contrat. La restitution du véhicule se fera au lieu choisi par le Client lors de sa réservation et figurera dans le Contrat.

Le Client ne peut modifier le véhicule, qu'il s'agisse de son aspect extérieur et/ou intérieur ou encore des accessoires qu'il comporte.

Le Client ayant pris possession d'un véhicule dont le réservoir était plein de le restituer avec le réservoir plein.

Si le réservoir n'est pas plein, la Société sera autorisée à prélever sur la caution non seulement le prix du carburant manquant, mais également, sans mise en demeure préalable, une pénalité forfaitaire de 40 euros correspondant aux frais de gestion, ce que le Client accepte.



Si la caution est inférieure au montant ainsi dû, le Client accepte d'avance que la différence soit répercutée au Client dans la limite de la franchise applicable.

Article 10. Effets du retard ou de l'absence de restitution du véhicule au lieu convenu par le contrat

10.1 En cas de retard dans la restitution du véhicule

Chaque véhicule ZERO LOC est équipé d'un boîtier qui permet d'enregistrer les données d'utilisation du véhicule (notamment le temps de trajets, kilométrage, niveau d'essence, position GPS en temps réel).

Il est vivement recommandé au Client, uniquement en cas de force majeure ou d'événement rendant impossible le retour dans les délais impartis (embouteillages, panne du véhicule, accident et tout autre événement imprévisible), de prévenir la Société dans le délai de courtoisie imparti afin de ne pas bloquer le véhicule à distance. Dans ce cas, le montant de l'utilisation supplémentaire du véhicule sera facturé au « *prorata temporis* ».

10.2 En cas de non-respect du lieu de retour convenu par le Contrat

La restitution ou l'abandon du véhicule dans un lieu différent de celui indiqué dans le Contrat autorise la Société à exiger cumulativement les sommes suivantes :

- le montant de la location correspondant aux jours supplémentaires nécessaires pour récupérer le véhicule et le remettre en état de location ;
- l'indemnité de 40 euros par jour pour la perte d'exploitation causée ;
- les frais de transfert/dépanneuse jusqu'au lieu contractuel de restitution.

Le Client ne sera pas redevable de ces sommes s'il démontre que le non-respect du lieu contractuel de restitution relève d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence ou d'événement rendant impossible le retour dans les délais impartis.

L'absence de restitution du véhicule pourra donner lieu à toutes les actions judiciaires, civiles ou pénales, à la disposition de la Société.

Conformément à l'article 5.2 des présentes, la prolongation unilatérale de la location sans accord écrit préalable de la Société sera considérée comme une absence de restitution du véhicule au sens du présent article.

Article 11. Assurances

11.1 Assurance obligatoire de responsabilité civile

Les tarifs de location incluent une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers par le véhicule loué.

L'assurance s'appliquera conformément aux conditions générales et particulières de la police contractée ainsi qu'en conformité avec la Loi.

Elle ne couvre pas les dommages subis par le véhicule lui-même, ni les effets personnels du conducteur ou des passagers.

11.2 Option assurance complémentaire du véhicule

Les tarifs de location basiques n'incluent pas d'assurance protection.

Des solutions d'assurance protection sont néanmoins proposées lors de toutes réservations.
Enfin, ces solutions d'assurance protection ne permettent pas le rachat total de la franchise

Article 12. Obligations du client en cas de sinistre

En cas de sinistre sur le véhicule loué, le Client s'engage à :

- a) Faire parvenir à la Société, dans un délai maximal de deux (2) jours ouvrés après l'accident un constat amiable d'accident , mentionnant obligatoirement les coordonnées complètes de la ou des autres parties impliquées et/ou d'éventuels témoins, leur(s) numéro(s) de plaque d'immatriculation, les coordonnées de leur(s) assureur(s) avec précision de leur(s) numéro(s) de police d'assurance ainsi que le détail des circonstances de l'accident avec croquis, le tout signé par chaque(s) personne(s) impliquée(s) ;
- b) Informer immédiatement les forces de l'ordre s'il est nécessaire de procéder à des recherches pour identifier un tiers responsable en cas de délit de fuite ou si des personnes ont été blessées ;
- c) Ne pas abandonner le véhicule loué sans avoir préalablement pris toutes les précautions nécessaires pour le protéger. En cas de vandalisme, d'incendie, de vol ou de disparition du véhicule loué, le Client s'engage à informer la Société dès la découverte du sinistre et à porter plainte auprès des autorités compétentes en remettant sans délai à la Société une copie de ladite plainte.

Article 13. Utilisation non-autorisée

Le Client s'engage à utiliser le véhicule avec l'attention et la prudence nécessaires, conformément aux caractéristiques de ce dernier et en respectant, en toute situation, les règles de circulation en vigueur. A défaut, le Client se trouvera dans un cas d'utilisation non-autorisée.

Par ailleurs, le Client s'oblige à ne laisser aucune autre personne conduire le véhicule que celles qui y sont strictement autorisés au terme du Contrat. A défaut et sauf cas de force majeure, le Client se trouvera vis-à-vis de la Société en situation d'utilisation non autorisée et sera, pour ce motif, responsable de tout dommage ou préjudice qui aurait été causé au véhicule.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, le Client admet que sont constitutifs d'une utilisation non autorisée les comportements suivants :

- pousser ou remorquer tout autre véhicule ;

- circuler dans des endroits impropres à la circulation (ex. : une plage, un circuit automobile, une piste forestière, des chemins vicinaux, des pistes d'aéroport et autres pistes à destination des activités aéronautiques et/ou militaire etc.) ;
- circuler sur des voies non goudronnées ou qui, tout en étant goudronnées, sont toutefois très dégradées, présentant ainsi un risque d'endommagement du châssis du véhicule ;
- négliger l'apparition sur le tableau de bord de signaux lumineux d'alerte dont le Client atteste avoir pris connaissance en signant le présent Contrat ;
- transporter des animaux (sauf chien et chat) ou substances inflammables et/ou dangereuses pour le véhicule et ses occupants ;
- transporter des personnes ou biens entraînant directement ou indirectement une rémunération au profit du Client ;
- sous-louer le véhicule ;
- utiliser le véhicule pour toute activité contraire à la Loi ;
- transporter des personnes ou bagages en quantité supérieure à celle normalement autorisée pour le véhicule, dont le Client déclare avoir pris connaissance au plus tard au moment de la mise à disposition du véhicule ;
- procéder à quelque manipulation ou intervention sur le compteur kilométrique et le moteur, la Société devant être immédiatement informée de tout problème de fonctionnement de ce dernier ;
- transporter des bagages sur le toit du véhicule, y compris avec l'utilisation d'un dispositif approprié à cet effet ;
- salir l'intérieur du véhicule au-delà d'une utilisation raisonnable et soignée ;
- conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants ;
- conduire le véhicule de manière dangereuse ;
- utiliser le véhicule pour des activités d'apprentissage de la conduite dans toute circonstance et/ou l'enseignement de la conduite ;
- laisser une personne non autorisée par le Contrat conduire le véhicule ;
- utiliser le véhicule après le terme de la période de location prévue au Contrat, sauf cas de force majeure prévus à l'article 6.1 des présentes.

Dans tous les cas d'utilisation non autorisée, le Client devra indemniser la Société de l'ensemble des dommages causés par sa faute tant aux passagers qu'aux tiers, et devra payer tous les frais occasionnés du fait de cette utilisation non autorisée tels que notamment ceux visés à l'article 5.2.

Dans le cadre d'une action judiciaire de la Société à son encontre, le Client pourra, si le juge compétent l'ordonne, être tenu d'indemniser la Société de l'ensemble des frais judiciaires exposés par la Société pour faire valoir ses intérêts, et notamment ses frais d'avocat, ses frais d'huissier et tous les autres frais dûment justifiés. En outre, toute éventuelle utilisation non autorisée du véhicule de la part du Client autorise la Société à mettre un terme anticipé au Contrat sans indemnité pour le Client et à charge pour celui-ci de réparer les préjudices causés de son fait.

Article 14. Responsabilité solidaire

Le Client et tous les utilisateurs autorisés du véhicule sont solidairement responsables de la bonne exécution des présentes et de toutes les conséquences qui en découlent.

Article 15. Vols et perte d'objet personnel

La Société ne sera en aucun cas responsable des objets volés, oubliés ou perdus à l'intérieur du véhicule loué.

Article 16. Caution



Lors de la réservation qui se fait exclusivement sur le site zeroloc.re, en plus du prix, et le cas échéant la souscription d'option d'assurance complémentaire (article 11.2), le Client devra déposer une caution à hauteur de la caution applicable sous forme d'empreinte bancaire.

En cas de prolongation du Contrat, le montant initial de la caution n'augmentera pas.

La caution versée sera remboursée au Client après la restitution du véhicule, une fois que le contrôle de l'état du véhicule et de la bonne exécution du Contrat aura été effectué par la Société, dans un délai maximum de 7 à 30 jours.

Le dépôt de la caution sera partiellement ou totalement conservé en cas de violation du Contrat, à concurrence des pénalités ou montants imputables au Client.

TRES IMPORTANT :

=> **Une caution de 500 € est nécessaire** pour réserver un véhicule ZERO.

Une empreinte bancaire sera réalisée à la suite de votre réservation. (caution bloquée non débitée).

Merci de **vérifier** votre compte bancaire **AVANT** de réserver.

=> Je déclare **avoir au moins 21 ans et 2 années de permis** révolues.

=> Je déclare que **je suis l'utilisateur et le payeur** de la réservation .

La réservation ne sera pas remboursée si ces conditions ne sont pas respectées.

Article 17. Dispositif Sécurité enfants

Si le véhicule est utilisé pour le transport d'enfants de moins de 3 ans ou d'enfants plus âgés mais d'une taille inférieure à 150 centimètres, le Client s'engage à en informer la Société qui lui proposera, en échange du paiement du prix correspondant à leur location, les fauteuils ou rehausseurs adaptés sous réserve de disponibilité.

Si le Client n'informe pas la Société lors de la réservation du véhicule sur le site zeroloc.re, il pourra formuler la demande en adressant un mail à l'adresse suivante : contact@zeroloc.re.

La responsabilité de l'installation et de l'usage de ce matériel incombe exclusivement au Client.

Article 18. Traitement des données personnelles

18.1 Responsable de traitement

Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?

Identité : VAVANG'R

Domicile : 83, rue Jules Verne – Zone Industrielle n°2 – 97420 LE PORT

Courrier électronique : contact@zeroloc.re

18.2 Finalités du traitement des données personnelles

À quelles fins vos données personnelles sont-elles traitées ?

Conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 général sur la protection des données et à toute loi nationale applicable, nous vous informons que la Société VAVANG'R traite vos données personnelles aux fins suivantes :

- Gérer la relation contractuelle qu'implique la location de véhicules
- Traiter et facturer la location de véhicules
- Traiter d'éventuels incidents y compris des sinistres s'étant produits pendant la période de location du véhicule
- Traiter les démarches et les communications administratives pouvant dériver de la relation contractuelle
- Vous tenir informé par courrier électronique, ponctuellement, de tous les produits, services, offres et promotions, propres ou de tiers, susceptibles de vous intéresser
- Développer des activités promotionnelles exercées par des entreprises des secteurs du transport et du tourisme collaborant avec la Société.

18.3 Durée de conservation des données personnelles

Nous vous informons que vos données seront conservées tant qu'elles seront nécessaires à la prestation de nos services ou à la relation contractuelle, et dans tous les cas tant que vous ne demanderez pas leur suppression, ainsi que le temps nécessaire pour exécuter les obligations légales qui dans chaque cas correspondent à la typologie de données.

18.4 Base légale

La base juridique qui constitue le traitement de vos données personnelles repose sur l'exécution d'un contrat avec la Société concernant les services auxquels vous avez souscrit, ainsi que sur le consentement express accordé pour chaque finalité au moment de collecter les données personnelles fournies lors de la réservation de véhicules.

18.5 Destinataires

À quels destinataires vos données personnelles seront-elles communiquées ?

Vos données personnelles seront cédées à des tiers afin de traiter le paiement des réservations effectuées (par exemple les entités bancaires et/ou financières propriétaires des moyens de paiement utilisés tels que les passerelles de paiement).

De plus, la Société pourra céder vos données à des compagnies d'assurance pour la gestion ou le traitement des accidents ayant lieu pendant la période de location.

Nous vous informons que les données mentionnées ici pourront être cédées aux entreprises du groupe LA PERRIERE dont la société VAVANG'R est une filiale, pour des fins administratives internes.

De plus, vos données pourront également être cédées à des organismes et autorités publiques (administratives et judiciaires) dans les cas où une norme juridique l'exigerait.

18.6 Droits

Quels sont vos droits lorsque vous nous fournissez vos données personnelles et comment les exercer ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles ainsi que de demander la rectification des données inexactes ou, le cas échéant, solliciter leur suppression lorsque, en particulier, les données ne seront plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles auront été collectées.

Dans certaines circonstances, vous pourrez demander que le traitement de vos données soit limité, dans ce cas nous les conserverons uniquement pour l'exercice ou la défense de réclamations.

Dans certaines circonstances et pour des motifs liés à votre situation particulière, vous pourrez vous opposer au traitement de vos données. La société cessera de traiter les données, excepté pour des raisons légitimes impératives ou pour l'exercice ou la défense d'éventuelles réclamations.

Vous pouvez également exercer le droit à la portabilité des données, ainsi que retirer les consentements accordés à tout moment, sans que cela n'ait d'effet sur la licéité du traitement basé sur le consentement préalable au retrait.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au DPO de VAVANG'R : contact@zeroloc.re.

À toute demande d'exercice de vos droits devra être jointe une photocopie de votre pièce d'identité.

Enfin, nous vous informons que vous avez la possibilité de vous adresser à la CNIL (cnil.fr).

18.7 Politique des cookies

Le site zeroloc.re peut être amené à vous demander l'acceptation des cookies pour des besoins de statistiques et d'affichage. Un cookie est une information déposée sur votre disque dur par le serveur du site que vous visitez. Un cookie contient plusieurs données qui sont stockées sur votre ordinateur dans un simple fichier texte auquel un serveur accède pour lire et enregistrer des informations. Dans le cas de Zéro Loc, l'objectif de nos cookies est de vous proposer une navigation optimale sur notre site et de suivre nos statistiques de visites.

Liste des cookies :

-	e_event-tracker
-	e_globals
-	e_kit-elements-defaults
-	elementor
-	WP_PREFERENCES_USER_1
-	wordpress_test_cookie
-	wp_lang
-	wp-settings-time-1
-	wp-settings-1
 _ga_XSBQQ9W9JP	
_ga	
wordpress_logged_in_b9d10b35a1b8a6af783b32023e31152f	
_lscache_vary	

Article 19. Service Clientèle

Pour toute demande d'informations ou pour toute suggestion, réclamation, le Client pourra s'adresser au Service Clientèle de la Société via un formulaire dans la rubrique « Contact » figurant sur le site zeroloc.re/contact.

Article 20. Droit applicable – Médiation préalable

Les présentes Conditions Générales de Location, ainsi que toutes relations entre la Société et le Client, sont soumises au droit français.

Tout différend lié à la formation, l'interprétation et à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, être réglé au moyen de la médiation. Un médiateur rattaché près la Cour d'appel de SAINT-DENIS de LA REUNION sera désigné d'un commun accord afin de régler les différends préalablement visés. La médiation se déroulera dans les locaux de la Société. La présente procédure constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre la Société et le Client. Toute action en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

A défaut de résolution à l'amiable, l'une ou l'autre des parties aura la faculté de soumettre le différend à l'appréciation du Tribunal de commerce de SAINT-DENIS de LA REUNION.

1) DACIA DUSTER : partez à l'assaut des reliefs escarpés de l'île de La Réunion !

=> + de 2 et jusqu'à 4 voyageurs

=> + de 2 bagages cabine

2) TOYOTA YARIS AUTOMATIQUE: Faufilez-vous en ville !

=> 2 voyageurs maximum

=> 2 à 3 bagages cabine

Location de voitures
libre-service à La Réunion



**1) Le Concept ZEROLOC :
piloter votre location avant de conduire votre véhicule**

2) La méthode ZEROLOC

3) Nos véhicules

4) Nos Agences



Objectif :

récupérer son véhicule de location sans attendre
la remise des clés en agence

a) Dans le cadre d'un voyage touristique :

=> Le voyage en avion est toujours fatigant

=> La météo et le paysage procurent un dépaysement total

b) Dans le cadre d'un imprévu sur votre île natale :

=> l'immobilisation de votre véhicule

=> un besoin spontané d'un véhicule en wkend/jour férié 7/7

4 étapes :

1) Réservez votre véhicule en ligne : <https://zeroloc.re/>

2) Téléchargez l'application KEYRENT :



3) Réalisez votre état des lieux

4) Signez et obtenez votre
clé digitale !



1) DACIA DUSTER : partez à l'assaut des reliefs escarpés de l'île de La Réunion !

=> + de 2 et jusqu'à 4 voyageurs

=> + de 2 bagages cabine

2) TOYOTA YARIS AUTOMATIQUE: Faufilez-vous en ville !

=> 2 voyageurs maximum

=> 2 à 3 bagages cabine

1) Agence de Ste Marie Duparc :

- => accessible à pieds / en voiture
- => accessible en navette aéroport (supplément 20€ Aller/Retour)
- => Adresse : Rue Louis Descottes, G7438 Sainte Marie

2) Agence de St Gilles Les Bains :

- => accessible à pieds / en voiture / bus
- => Adresse : 51 Avenue de Bourbon G7434 L'Hermitage

3) Agence du Port :

- => accessible à pieds / en voiture / bus
- => Adresse : 83 Rue Jules Verne G7420 Le Port

Service Client s Commercial
0262 666 649
Assistance dépannage
02 62 977 953



*Toute l'équipe vous remercie pour votre confiance !
Drive Safe !*

Foire aux questions

puis -je louer mon véhicule en passant par vous ?

Bonjour,
Nous vous remercions pour votre demande de solution.
Nous vous invitons à vous orienter vers ZOTCAR, le spécialiste de la location de voitures entre particuliers et entre professionnels dont ZEROLOC.
ZOTCAR pourra vous proposer de mettre à disposition votre véhicule comme n'importe quel loueur. En restant

Bonjour quelles sont les conditions pour louer ?

Bonjour,
Nous vous remercions pour votre demande.
Nous vous invitons à effectuer une demande de tarification dès la page d'accueil de notre site web et d'avancer étape par étape pour obtenir toutes les conditions souhaitées.

Puis je prendre une location à l'aéroport et la rendre dans une autre ville ?

Bonjour,
Nous vous remercions pour votre question.
Le service ZEROLOC existe au départ et à l'arrivée de 4 stations : L'aéroport / Ste Marie Duparc / Le Port / St Gilles Les Bains L'Hermitage .
Par conséquent, nous ne pouvons pas vous proposer de service en dehors de ces 4 villes. Mais un jour viendra où ZEROLOC pourra proposer un service départ / retour à St Pierre.

Nous cherchons. Une voiture pour six personnes

Bonjour,
Nous vous remercions pour votre question.
Nous ne proposons pas de véhicules pour autant de personnes d'un coup.
En effet, nos véhicules accueillent au maximum 5 personnes et le mieux est 4 personnes pour rester dans des conditions de sécurité optimales.
En revanche, nous avons toujours la solution !
Nous pourrions vous proposer de scinder votre groupe en 2. Vous loueriez ainsi 2 véhicules dans la mesure où au moins 1 personne de chaque groupe aie un permis de conduire valide.

Je cherche ma réservation

Bonjour,
Merci pour votre question.
Afin de retrouver votre réservation, nous vous invitons à vérifier dans l'ordre suivant :

=> si votre dossier est confirmé.

En effet, si votre dossier est en statut expiré ou en attente de paiement, alors votre dossier ne sera pas validé. Vous n'aurez donc pas accès à votre n° de réservation.

=> votre enregistrement documentaire via l'email n° 2 reçu suite au paiement intégral de votre location

En effet, si votre permis de conduire et votre caution ne sont pas renseignés, alors votre dossier ne sera pas validé. Vous n'aurez donc pas accès à votre n° de réservation.

Si tous les cas précédents ne vous concernent pas, alors nous vous invitons à nous contacter par email dès que possible : contact@zeroloc.re

Prix au km ?

Les tarifs chez ZEROLOC sont à kilométrage illimité :) !

Je ne peux pas me connecter à la voiture. Comment faire surtout que je suis seul(e) ou avec au moins un enfant en bas âge

Bonjour, afin de vous aider dans votre démarche, voici 2 solutions :

- 1° - Assurez-vous d'avoir une connexion internet
 - 2° - Assurez-vous d'avoir bien orthographié votre adresse email, afin de recevoir nos instructions.
 - 3° - Assurez-vous d'avoir téléchargé l'application KEYRENT ainsi que d'avoir ouvert et lu les instructions reçues par email.
 - 4° - Ouvrez l'application KEYRENT
 - 5° - Connectez-vous à votre dossier :
 - 6° - Sélectionnez : "Je possède un code de réservation"
 - 7° - Renseignez les champs demandés : le n° de référence (code de réservation) + le nom de famille qui a été utilisé pour la réservation.
- Exemple : Dupont ou Dupont ep Durant etc...

Ces instructions vous permettront d'ouvrir l'application et d'accéder à la clé digitale pour faire l'état des lieux et donc ouvrir le véhicule!
Les clés sont dans la boîte à clés.

Parfois, la technologie nous joue des tours et malheureusement le véhicule ne veut pas s'ouvrir malgré la procédure indiquée cidessus.
Pas de panique, il y a toujours une solution:

=> Du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 19h00 : nous faisons le maximum pour vous décerner un autre véhicule sous réserve des disponibilités

=> Entre 19h00 et 8h30 + Durant les jours fériés français ainsi que les wk end : la disponibilité du technicien en astreinte, configurera la prise en charge :

=> Après un appel de votre part au service client, une alerte sera envoyée à un des techniciens.

Si aucun retour de la part du technicien dans les 5 minutes qui suivent votre appel, alors nous vous invitons à :

=> Appeler à nouveau le service client

=> Donner votre nom de famille et code de réservation, figurant dans l'email que vous avez reçu commençant par "Votre clé digitale pour votre location du... "

=> Informer le service client que vous n'avez pas de retour technicien

=> Le service client vous orientera soit vers un service de taxi soit vous invitera à vous orienter vers une autre solution de mobilité.
Dans tous les cas, il y aura remboursement du taxi (présentation bon transport avec prix) et/ou du nombre de jours de location non effectué.

=> Le service client transmettra ces éléments à un de nos techniciens pour qu'il puisse intervenir dans un délai maximum de 48H.

Merci d'envoyer le bon de transport taxi à contact@zeroloc.re en donnant votre nom de famille et code de réservation,

J'ai oublié quelque chose dans le véhicule de location. Quelle est la procédure et quel est le délai de prise en charge de mon urgence ?

Bonjour,

Il est toujours stressant d'oublier ses biens personnels dans une de nos voitures de location.

N'oublions pas que ces véhicules sont autonomes notamment lors de leur fermeture.

Il est donc important d'admettre qu'aucun moyen technique n'est toléré pour que vous puissiez ouvrir à nouveau votre véhicule, une fois l'avoir définitivement fermé avec l'application KEYRENT.

En revanche, nous sommes là pour vous aider autant que possible, mais nous ne pouvons pas garantir un délai de prise en charge immédiat ainsi que de retrouver votre objet perdu.

Cas concret : Vous êtes à l'aéroport, le véhicule est donc garé au parking P1. Vous venez de vous rendre compte de la perte ou oubli dans l'habitacle.

Après, nous avoir contacté, il est important de savoir que le délai d'intervention dépend de la disponibilité des techniciens pour ouvrir et fermer le véhicule à distance.

Si aucun retour de la part du technicien dans les 5 minutes qui suivent votre appel, alors nous vous invitons à :

=> Appeler le service client

=> Informer le service client que vous n'avez pas réussi à fouiller le véhicule

=> Donner votre nom de famille et code de réservation, figurant dans l'email que vous avez reçu commençant par "Votre clé digitale pour votre location du... "

=> Le service client transmettra ces éléments à un de nos techniciens pour qu'il puisse intervenir dans un délai maximum de 48H.

Le délai d'intervention s'échelonne de 15 minutes à 48h, en raison de la logistique et des moyens techniques mis en place pour retrouver votre bien oublié.

Ainsi, nous pouvons effectuer une fouille complète dans les meilleurs délais, suivant notre disponibilité mais rappelons nous que les voitures ZEROLOC sont des voitures partagées, utilisées par de nombreuses personnes différentes, et ni ZEROLOC ni les autres locataires ne sont responsables des objets perdus laissés dans la voiture.

De plus, tout objet retrouvé et identifié à son propriétaire fera l'objet d'une facturation lié à l'envoi de la marchandise à son propriétaire (20% de la valeur marchandise + frais de traitement postal à 50 €) .

Nous vous recommandons donc de bien vérifier l'habitacle avant de clôturer définitivement votre location. En vous

J'ai oublié quelque chose dans le véhicule de location. Avez-vous un service des objets perdus que je puisse contacter?

Bonjour,

Il est toujours stressant d'oublier ses biens personnels dans une de nos voitures de location.

N'oublions pas que ces véhicules sont autonomes notamment lors de leur fermeture.

Il est donc important d'admettre qu'aucun moyen technique n'est toléré pour que vous puissiez ouvrir à nouveau votre véhicule, une fois l'avoir définitivement fermé avec l'application KEYRENT.

En revanche, nous sommes là pour vous aider autant que possible, mais nous ne pouvons pas garantir que votre objet sera toujours présent dans la voiture lorsque nous irons le chercher.

Le délai d'intervention s'échelonne de 15 minutes à 48h, en raison de la logistique et des moyens techniques mis en place pour retrouver votre bien oublié.

Ainsi, nous pouvons effectuer une fouille complète dans les meilleurs délais, suivant notre disponibilité mais rappelons nous que les voitures ZEROLOC sont des voitures partagées, utilisées par de nombreuses personnes différentes, et ni ZEROLOC ni les autres locataires ne sont responsables des objets perdus laissés dans la voiture.

De plus, tout objet retrouvé et identifié à son propriétaire fera l'objet d'une facturation lié à l'envoi de la marchandise à son propriétaire (20% de la valeur marchandise + frais de traitement postal à 50 €) .

Nous vous recommandons donc de bien vérifier l'habitacle avant de clôturer définitivement votre location. En vous

Je ne peux pas me connecter à la voiture

Bonjour, afin de vous aider dans votre démarche, voici une solution :

1° - Assurez-vous d'avoir une connexion internet

2° - Assurez-vous d'avoir bien orthographié votre adresse email, afin de recevoir nos instructions.

3° - Assurez-vous d'avoir téléchargé l'application KEYRENT ainsi que d'avoir ouvert et lu les instructions reçues par email. 4°- Ouvrez l'application KEYRENT

5°- Connectez-vous à votre dossier :

6° - Sélectionnez : "Je possède un code de réservation"

7° - Renseignez les champs demandés : le n° de référence (code de réservation) + le nom de famille qui a été utilisé pour la réservation.

Exemple : Dupont ou Dupont ep Durant etc...

Ces instructions vous permettront d'ouvrir l'application et d'accéder à la clé digitale pour faire l'état des lieux et donc ouvrir le véhicule! Les clés sont dans la boîte à clés.

Je n'ai pas reçu d'e-mail de confirmation de ma réservation

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

Nous vous invitons à vérifier :

1) Votre boîte email section boîte de réception générale

2) Votre boîte email section indésirable

3) L'adresse email que vous avez renseigné dans votre dossier. En effet s'il y a une erreur dans l'orthographe de l'adresse email alors aucune information ne pourra vous être communiquée et vous ne pourrez pas récupérer votre véhicule.

Dans ce cas précis, merci de nous adresser un email avec l'objet " Erreur adresse email sur dossier". Merci de nous indiquer le bon email pour que nous puissions rectifier le dossier et vous envoyer le nécessaire. En vous remerciant et à votre service Equipe ZEROLOC

quel est le prix pour une réservation du 11/11/25 au 31/12/25 SVP

Bonjour, pour toutes demandes avec des dates calendaires, nous vous invitons à simuler sur notre site web, une demande "fictive" de réservation sur la page d'accueil.

Renseignez les champs demandés et vous obtiendrez le prix correspondant.

Si cela vous convient, vous pourrez directement réserver définitivement à partir de cette simulation

quel est le prix pour une réservation du 31/12 au 05/01/26 SVP

Le prix d'une réservation peut être simulé sur notre site web, en effectuant une demande "fictive" de réservation sur la page d'accueil.

Renseignez les champs demandés et vous obtiendrez le prix correspondant.

Si cela vous convient, vous pourrez directement réserver définitivement à partir de cette simulation

Les cartes de débit ne fonctionnent pas ?

En effet, ZEROLOC accepte UNIQUEMENT les cartes de crédit.

Ne sont pas acceptées également les cartes de compte éphémères (exemple REVOLUTE, NICKEL ...)

J'ai payé une option pour rendre la voiture ailleurs que l'aéroport mais je n'ai jamais réussi à avoir les consignes pour déposer la voiture ailleurs. J'ai envoyé un e-mail auquel je n'ai jamais eu de réponse. Merci d'avance.

Bonjour,

Afin de rendre votre véhicule dans une station différente de celle prévue initialement, nous invitons à respecter les consignes suivantes :

=> Faire la demande de changement de station de retour à notre agent via contact@zeroloc.re

Une modification sera effectuée dans votre contrat pour vous permettre de retourner le véhicule dans la nouvelle zone souhaitée.

Cette modification est payante. Un lien de paiement vous sera donc envoyé pour valider cette modification.

=> Une fois la modification acceptée et payée, vous pourrez naturellement garer votre véhicule et le verrouiller avec l'application KEYRENT en suivant le schéma prévu dans l'application.

En vous remerciant pour votre compréhension

Communiquez vous des tarifs par SMS, texto ?

ZEROLOC ne communique pas de tarif par SMS et texto.

Nous vous proposons de simuler un tarif sur la page d'accueil de notre site web.

Si le tarif vous convient vous pouvez réserver directement à partir de cette simulation. Si aucune solution ne s'affiche, cela signifie qu'il n'y a pas de solutions dans l'intervalle de temps souhaité.

est-il possible d'avoir un code promo svp

Un code promo est accessible selon plusieurs conditions :

=> en raison d'une affiliation personnelles ou professionnelle avec l'entreprise

=> en raison d'une opération commerciale ponctuelle

En vous remerciant pour votre compréhension

C'est possible de payer avec 2 cartes différentes ?

La carte bancaire payeur doit OBLIGATOIREMENT être la même que celle dédiée à la caution SVP.

Location auto en boîte automatique

Nous proposons uniquement des véhicules en boîte manuelle.

Mais le saviez vous :

La boîte automatique offre un confort de conduite supérieur et une consommation de carburant réduite, tandis que la boîte manuelle procure un meilleur contrôle du véhicule et un prix d'achat souvent plus abordable.

Chacun doit peser les avantages et les inconvénients en fonction de ses besoins et de son expérience de conduite.

Quel est le délai de réponse pour ma demande de prolongation de véhicule. j'ai fait une demande prolongation mais je n'ai pas de réponse

Le Client a l'obligation de restituer le véhicule à la date et à l'heure convenues dans le Contrat. Si le Client souhaite prolonger la période de location, il doit cliquer sur «effectuer une prolongation » dans le menu Keyrent, sélectionner la nouvelle date souhaitée, vérifier la disponibilité et payer sur l'application Keyrent.

Aucun contrat ne pourra être prolongé par téléphone, ou par aucun autre moyen de communication.

Aucune prolongation de la durée de location ne peut avoir lieu sans écrit préalable.

La prolongation ne sera effective qu'à compter de la réception de la validation écrite de la Société.

En cas de prolongation du Contrat, le montant initial de la caution n'augmentera pas.

En cas d'impossibilité de prolongation du Contrat en raison de l'absence de véhicules disponibles ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de la Société, le Client devra restituer le véhicule à la date, à l'heure prévues dans le Contrat.

Comment puis-je connaître le prix d'une réservation ?

Le prix d'une réservation peut être simulé sur notre site web, en effectuant une demande "fictive" de réservation sur la page d'accueil.

Renseignez les champs demandés et vous obtiendrez le prix correspondant.

Si cela vous convient, vous pourrez directement réserver définitivement à partir de cette simulation

Quels sont les frais ZEROLOC ?

Votre contrat de location se décline suivant les conditions demandées.

Pour optimiser l'efficacité dans nos réponses, nous vous demandons de formuler les demandes de prolongation, 3h maximum avant la fin de la location initiale SVP.

Dans le cas contraire, elles risquent ne pas être prise en compte.

Par ailleurs, toutes instructions différentes des conditions initiales, génèrent des frais supplémentaires, à savoir :

=> Non restitution des clés (pertes, vol): jusqu'à 300.00 €

=> Crevaion : 400.00 € / dommage(s)

=> Amende forfaitaire majorée : 144.00 €

=> Plage arrière volée: 323.26 €

=> Annulation au moins 10 jours avant la location : forfait 50 €

=> Annulation jusqu'à 10 jours avant la location : 50% de la réservation

=> Annulation jusqu'à 3 jours avant la location : aucun remboursement

=> Frais de non restitution moins de 24H : 40.00 €

=> Restitution à l'extérieur de l'enceinte de l'agence : 40.00 €

=> Frais de gestion des sinistres : 50.00 €

=> Restitution sur autres parkings aéroport (P0, P2, P3, P4 ou parking loueurs) : 70.00 €

=> Restitution imprévue sur parking aéroport P1 : 70.00 €

=> Restitution sur autre station que celle initiale : 50 €

=> Abandon de véhicule : 30.00 €

=> Navette aéroport imprévue : 20.00 €

=> Nettoyage intérieur 50.00 €

=> Gestion amendes : 20.00 €

=> Forfait post stationnement : 17.00 €

=> Remise à niveau carburant : 40.00 €

=> Carburant : 2.00 € / L

En cas d'urgence uniquement, je suis joignable pour toutes informations complémentaires au +262 262 66 62 02.

Bonjour, je voulais savoir si vous preniez des véhicules de particuliers pour les locations de voiture ou si c'est uniquement des voitures que vous avez en propre?

Bonjour,

Oui nos véhicules appartiennent à ZEROLOC et sont destinés à des particuliers

En vous remerciant et à votre service!

En cas de panne comment ça se passe SVP ?

Si votre véhicule tombe en panne, nous vous invitons à composer le n° du service client.

Vous serez pris en charge par nos experts.

Nous isolerons le problème mécanique de votre location afin de vous libérer au maximum de cette contrainte (service dépannage-remorquage etc).

Un véhicule de restitution chez ZEROLOC pourrait vous être proposé selon les disponibilités ou également chez notre confrère AVIS LOCATION, sans frais supplémentaire.

Nous sommes conscients que cela vous pénalisera durant quelques heures mais le plus important est de vous apporter la meilleure attention que possible afin de ne pas vous éterniser sur ce sujet.

quel est le n° du service client SVP ?

L'assistance mécanique et dépannage : +262 262 977 953

L'assistance commerciale : +262 262 666 202

je ne me présente pas à la prise en charge du véhicule

Non-présentation à la prise en charge du véhicule (« No Show ») : Si vous n'avez pas annulé votre réservation et que vous ne vous présentez pas à l'agence à la date et à l'heure prévues pour retirer le véhicule, des frais de non-présentation de 100 % du montant prépayé seront appliqués. Aucun remboursement n'est possible.

Non restitution

Sauf accord contraire, vous devez restituer le véhicule ainsi que l'ensemble des produits optionnels aux heures, dates et lieux convenus dans le contrat de location. Si vous pensez être en retard, il est dans votre intérêt de nous soumettre une demande de prolongation du délai de restitution.

En cas de non restitution du véhicule, nous nous réservons le droit de recourir dans les 24 heures suivantes la date de restitution initialement prévue au contrat de location, à des frais de non restitution ou pénalités de retard de restitution.

En cas de non restitution du véhicule dans le délai imparti de 3 jours à compter de la date de restitution initiale, nous nous réservons le droit d'entamer toute action judiciaire.

Restitutions anticipées

Le remboursement pour les jours de location non utilisés est accordé uniquement sous présentation de justificatif (Hospitalisation, achat du véhicule ou billet d'avion anticipé). Dans le cas contraire, aucun remboursement sera pratiqué.

Autres conducteurs

Il vous appartient de veiller à ce que tous les conducteurs additionnels que vous avez ajouté au contrat de location, ou les passagers que vous autorisez à monter dans le véhicule, respectent les présentes conditions. Vous êtes tenu de supporter tous les coûts ou frais que nous subissons si un conducteur additionnel ou un passager ne respecte pas les présentes conditions.

Votre franchise ne s'appliquera pas si la perte ou le dommage est dû à I) un acte intentionnel ou frauduleux, une omission ou une grave négligence commis par un conducteur additionnel ou un passager (dans la mesure des termes utilisés par la loi applicable) ou II) une violation délibérée des articles 5 et 6. Dans ces cas, nous serons en droit de vous réclamer une indemnisation, dont le montant tiendra compte de la sévérité de la négligence et pourra être égal au montant de notre préjudice au titre des pertes ou dommages subis ou à venir (selon le montant le plus élevé), dans la limite autorisée par la loi applicable.

Carburant

Vous devez restituer le véhicule avec la même quantité de carburant qu'à son retrait, sauf si vous avez souscrit au Service « PréPlein ». Si vous ne restituez pas le véhicule avec le même niveau de carburant, vous devrez payer le carburant consommé au tarif « Paiement au retour » en vigueur ainsi que les frais de remise à niveau.

En souscrivant à l'option « Pré- Plein », vous ne serez pas tenu de faire le plein de carburant avant de restituer le véhicule. Nous ne proposons aucun remboursement pour le carburant non utilisé si vous souscrivez au service « Pré-Plein ».

Amendes et frais

Vous devez payer les redevances de stationnement ou les amendes liées à la circulation encourues pendant la durée de location et liées à votre usage du véhicule. Vous devez payer nos frais de traitement, couvrant notre temps consacré au traitement de ces amendes ou redevances.

Complément de protection

Les compléments de protection réduisent le montant que vous devez payer à celui de la franchise indiquée si le véhicule est volé ou endommagé. Nos tarifs incluent une franchise de base et nous ne vous facturerons pas plus que la franchise indiquée, les taxes applicables et nos frais de traitement de dommages ou de vol (sauf dans les cas où votre franchise ne s'applique pas précisés ci-dessous). Vous pouvez réduire davantage votre franchise en souscrivant à d'autres compléments de protection.

Type de dommage imputable au client : crevaison / vol de toutes pièces de l'habitacle ainsi que des clés de véhicules / pertes de clés / bris de glace

Si la perte ou le dommage est imputable à un acte délibéré ou frauduleux, une omission ou négligence grave de votre part (dans la mesure des termes utilisés par la loi applicable) ou une violation délibérée des articles 5 (Utilisation du véhicule) et 6 (Accidents, vols et dommages) votre franchise ne s'applique pas, et nous serons en droit de vous réclamer une indemnisation, dont le montant tiendra compte de la sévérité de la négligence et pourra être égal au montant de notre préjudice au titre des pertes ou dommages subis ou à venir (selon le montant le plus élevé), dans la limite autorisée par la loi applicable.

Accidents, vols et dommages

Vols, délits de fuite :

Vous devez aviser :

I. la police immédiatement

II. nous-mêmes dans les 48 heures. Le montant de la franchise indiqué sera facturé intégralement.

Accident :

Vous devez nous aviser sous 48 heures et nous remettre un formulaire de constat amiable d'accident dûment rempli et comprenant les coordonnées des autres parties concernées. Dans la mesure autorisée par la loi, nous appliquerons des frais couvrant nos coûts pour vous contacter afin d'obtenir un constat d'accident dûment complété.

En cas d'accident avec un tiers et faisant l'objet d'un constat, et si votre responsabilité est engagée et ce même en partie (50/50), le montant de la franchise sera facturé intégralement et ce, quel que soit les dégâts constatés sur notre véhicule.

Au cas où la responsabilité du sinistre n'est pas clairement imputable, nous nous réservons le droit de facturer la franchise. Néanmoins, en cas de responsabilité non avérée suite à la position de l'assureur, la facture de la franchise sera annulée ou le débit remboursé.

En cas d'accident sans tiers, les dommages seront facturés selon un devis de réparation. Aucune facture d'un sous-traitant ne pourra être exigée par le client ou par un tiers. Vous devez, dans la mesure autorisée par la loi, payer au maximum le montant de la franchise indiqué sur ce contrat de location pour chaque incident.

Pour tout dommage à la partie haute et à la partie basse du véhicule, le conducteur sera tenu responsable et devra supporter l'intégralité des frais afférents à la réparation. Si le véhicule est déclaré épave, le conducteur devra alors supporter tous les frais. La franchise ne sera pas applicable.

Les taxes applicables et nos frais de traitement de dommage ou de vol et frais de dossier accident non déclaré seront dus. Votre franchise ne s'appliquera pas dans les circonstances définies à l'article relatif aux Compléments de protection.

Votre responsabilité ne sera pas engagée en cas de dommage imputable à un défaut d'entretien du véhicule de notre part ou couvert par la garantie du constructeur.

Veuillez noter que si vous endommagez le véhicule plus d'une fois, vous devrez, autant que la loi le permet, payer la franchise indiquée sur le contrat de location ou le montant des réparations pour chaque incident clairement distinct.

Utilisation du véhicule

Vous devez:

- I. utiliser le véhicule de façon prudente et diligente,
- II. utiliser le véhicule en respectant la réglementation en vigueur,
- III. utiliser le véhicule conformément à la loi et à des fins licites,
- IV. utiliser le carburant approprié,
- V. verrouiller le véhicule lorsque vous ne l'utilisez pas et vous assurer que l'ensemble des fenêtres, toits ouvrants, panneaux ou capotes de toits amovibles sont convenablement fermés,
- VI. arrêter d'utiliser le véhicule immédiatement, sous réserve de préserver votre sécurité, et nous informer immédiatement en cas de défaut constaté sur le véhicule.

Vous ne devez pas:

- I. utiliser le véhicule à des fins commerciales ; pour tout sport automobile (de loisir ou professionnel) ou autre activité connexe ; hors des voies carrossables ; pour remorquer un autre véhicule ou une remorque ; transporter des matières inflammables, explosives, corrosives ou comburantes, à l'exception des huiles essentielles de minéraux ou produits analogues dans la mesure autorisée par la législation en vigueur et du carburant nécessaire au fonctionnement du véhicule ;
- II. permettre à toute personne autre qu'un conducteur autorisé d'utiliser le véhicule.

Pour tout dommage à la partie haute et à la partie basse du véhicule, le conducteur sera tenu responsable et devra supporter tous les frais afférents à la réparation. Si le véhicule est déclaré épave, le conducteur devra alors supporter tous les frais. La franchise ne sera pas applicable.

Durée de location

Vous êtes responsable du véhicule et des options pendant la durée de la location :

- a) La durée de location commence dès que vous déverrouillez le véhicule avec votre application KEYRENT et prend fin quand vous effectuez le verrouillage du véhicule avec votre application KEYRENT.
 - b) Vous devez restituer le véhicule selon les termes du contrat, hors cas de prolongation demandée par vos soins, accordée par ZEROLOC et payée par vos soins.
- Toute prolongation non réglée vous expose à des frais de non restitution voire à des poursuites en justice.

Le véhicule

Le véhicule

Nous devons fournir le véhicule et tout l'équipement de sécurité obligatoire (ci-après le « véhicule »), en bon état de marche, régulièrement immatriculé et toutes taxes afférentes acquittées. Nos véhicules loués sont assurés au tiers avec une franchise applicable (voir tableau des franchises affiché en agence). Le conducteur est à ce titre considéré comme un tiers et est couvert par cette assurance.

Vous devez restituer le véhicule et les options dans l'état dans lequel ils vous ont été remis, à l'exception de l'usure normale. Veuillez inspecter minutieusement le véhicule lors des états des lieux sur votre application KEYRENT.

Si le niveau de carburant est erroné,

Si le certificat d'immatriculation, le certificat d'assurance, le formulaire de constat d'accident ou de tout équipement de sécurité obligatoire n'est pas présent dans le véhicule.

Le contrat de location

Le contrat est conclu entre nous, le fournisseur du véhicule, et vous, le conducteur principal, tel que désigné sur le contrat de location.

Veillez lire les Conditions générales de location, qui font partie intégrante de votre contrat de location.

Utilisation des données personnelles ?

Utilisation de Vos Données Personnelles

En effectuant une réservation, vous acceptez expressément que nous utilisions et transférions vos données personnelles, dans les limites autorisées par la loi applicable.

Nous utilisons et/ou traitons vos données personnelles aux fins suivantes :

Mettre en œuvre votre réservation de services de location ;

Effectuer les contrôles pertinents en matière d'identité, de sécurité, de permis de conduire et de solvabilité au titre des lois sur la conduite de véhicules ;

Assurer et améliorer le traitement administratif et la gestion de nos services concernant votre contrat en cours et son traitement jusqu'à une clôture totale de tous les litiges ;

Dans le cas où vous l'acceptez expressément, pour vous communiquer des informations sur des biens et services similaires qui pourraient vous intéresser, dans la limite des dispositions légales applicables. Nous ne partageons pas vos données personnelles avec des tiers à des fins commerciales et sans rapport avec Avis. Vous pourrez vous désinscrire d'une telle liste de diffusion à tout moment en contactant le Service Relations Clients ou en cliquant sur le bouton de désabonnement figurant dans l'e-mail que vous aurez reçu.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles que nous détenons sur vous et, sous réserve de justification valable, vous pouvez demander toute correction, modification ou suppression de ces données personnelles, voire tout blocage de l'accès à celles-ci. Vous avez le droit de demander toute explication sur le traitement de vos données, ainsi que sur les droits établis par la législation en vigueur en matière de données personnelles, dans la mesure où cela est nécessaire pour garantir un traitement équitable de vos données. Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles, pour toute raison impérieuse et légitime.

Nous vous informons également que, tant que nous conservons vos données personnelles, vous serez informé de toute violation de celles-ci dans le délai indiqué dans le Règlement Européen.

Quels sont les critères pour le permis de conduire ?

Nous nous réservons le droit de refuser la conduite du véhicule à tout conducteur qui :

Ne possède pas un permis de conduire valide dans le pays de l'agence pendant la durée de la location.

Ne peut pas produire un permis de conduire international ou une traduction officielle si nécessaire.

A fait l'objet de condamnations liées à la conduite.

Ne satisfait pas à nos contrôles de sécurité ou de solvabilité.

Veillez consulter les Conditions Locales (relatives au contrôle de l'identité et au permis de conduire) ou contacter le service Réservations pour de plus amples informations.

Les conducteurs doivent présenter un permis de conduire international ou une traduction officielle de celui-ci dans la langue du pays de location si :

Leur permis de conduire a été délivré dans un pays non européen.

Leur permis de conduire a été délivré dans une langue n'utilisant pas l'alphabet latin, comme l'arabe, le chinois, le grec, le russe, l'hébreu ou le japonais (et toute autre langue semblable ne reposant pas sur des bases latines).

Les conducteurs sont tenus de s'informer de la réglementation applicable au sein du pays où ils entendent conduire. Les conducteurs doivent produire leur(s) précédent(s) permis de conduire ou une lettre émanant de l'autorité compétente indiquant qu'ils sont titulaires du permis depuis la durée minimale requise, si leur permis actuel n'indique pas la période totale de détention.

comment terminer ma location a l'aéroport

Le véhicule est à rendre propre et avec le plein d'essence d'origine.

Le véhicule doit être garé au parking P1.

Les clés du véhicule et le ticket de parking sont à remettre dans la boîte à gant du véhicule.

Pour verrouiller et terminer votre location nous vous invitons à :

=> vous connecter à l'application KEYRENT (n° de réservation et nom de famille)

=> Cliquer sur Clé Digitale

=> Terminer ma location

=> Effectuer l'état des lieux de fin et le signer.

Cela vous permettra de verrouiller automatiquement le véhicule et noter ZEROLOC !

comment terminer ma location

Nous vous invitons à restituer le véhicule à la station prévue dans votre contrat.

Le véhicule est à rendre propre et avec le plein d'essence d'origine.

Les clés du véhicule sont à remettre dans la boîte à gant du véhicule.

Pour verrouiller et terminer votre location nous vous invitons à :

=> vous connecter à l'application KEYRENT (n° de réservation et nom de famille)

=> Cliquer sur Clé Digitale

=> Terminer ma location

=> Effectuer l'état des lieux de fin et le signer.

Cela vous permettra de verrouiller automatiquement le véhicule et noter ZEROLOC !

comment puis je récupérer mon véhicule à l'aéroport ?

Le véhicule est au parking P1 de l'aéroport.

Le véhicule est géolocalisation sur notre application KEYRENT.

Les clés du véhicule et le ticket du parking sont dans la boîte à gant du véhicule.

Pour les récupérer nous vous invitons à :

=> vous connecter à l'application KEYRENT (n° de réservation et nom de famille)

=> Cliquer sur Clé Digitale

=> Commencer l'état des lieux de départ

=> Signer votre état des lieux de départ

Cela vous permettra de déverrouiller automatiquement le véhicule.

comment puis je récupérer mon véhicule ?

Les clés du véhicule sont dans la boîte à gant du véhicule.

Pour les récupérer nous vous invitons à :

=> vous connecter à l'application KEYRENT (n° de réservation et nom de famille)

=> Cliquer sur Clé Digitale

=> Commencer l'état des lieux de départ

=> Signer votre état des lieux de départ

Cela vous permettra de déverrouiller automatiquement le véhicule

Comment puis je réserver un véhicule chez ZEROLOC

Sur notre site web zeroloc.re :

=> Indiquez l'agence de départ + l'heure

=> Indiquez l'agence de retour + l'heure

=> Identifiez le véhicule disponible correspondant à votre besoin

=> Cliquez sur "Réserver" pour accéder au menu suivant

=> Sélectionnez la franchise correspondante

=> Sélectionnez les options souhaitées : (Siège auto complémentaire, 2nd conducteur etc)

=> Scrollez jusqu'à renseigner votre identité

=> Payer votre réservation

=> Vous recevez 3 emails : confirmation de réservation / demande d'enregistrement en ligne / invitation à télécharger KEYRENT, l'application clé digitale

=> Suivez les instructions de l'email 2 (étape 2) pour clôturer votre réservation.

quelle assurance proposez vous ?

L'assurance a une franchise égale à celle de la caution.

La location proposée est sans rachat de franchise.

Dans tous les cas, nous sommes garants de votre sécurité et vous gardez votre responsabilité dans l'utilisation du véhicule loué.

Des niveaux de protections complémentaires sont proposés lors de la réservation.

Puis-je inscrire un 2nd conducteur dans mon dossier ?

Oui, vous pouvez inscrire un 2nd conducteur à votre dossier :

=> en souscrivant à l'option correspondante

=> en envoyant une photo du permis de conduire à contact@zeroloc.re

quelles sont les adresses SVP

nse

Station Aéroport Roland Garros

Aéroport Roland Garros – Parking P1

Station Ste Marie Duparc

ZEROLOC chez AVIS – Rue Louis Descortes 97438 Ste Marie Duparc

Station Le Port Maritime

83 rue Jules Verne 97420 Le Port

Station L'Ermitage Les Bains

55 avenue de Bourbon 97434 St Gilles Les Bains

Code portail 1974

comment déposer ma caution

La procédure de dépôt de caution est 100 % digitalisée et sécurisée.

Elle s'effectue à partir de l'email "Etape 2", en cliquant sur le lien d'enregistrement.

Notre partenaire STRIPE vous aidera à y inscrire votre numéro de Carte Bleue notamment.

QUEL EST LE MONTANT DE LA CAUTION SVP

La Toyota Yaris boîte Automatique a une

caution de 500 €

Le DACIA DUSTER a une caution de 500 €

Les cautions sont bloquées non encaissées.

Quelles sont les horaires ?

Nos stations sont accessibles 7/7.

Station Aéroport Roland Garros :

Le dépôt est ouvert à partir de 07h00 le matin et se ferme à 20h30.

Le dépôt et retour des véhicules s'effectuent en fonction des horaires que vous mentionnez dans le dossier de réservation. Les véhicules sont déposés 30 minutes avant l'heure inscrites sur le dossier.

Station Ste Marie Duparc:

Le dépôt est ouvert à partir de 6h30 le matin et se ferme à 18h30.

Station Le Port :

Le dépôt et retour des véhicules s'effectuent en fonction de votre souhait car les véhicules sont disposés dans la rue à l'adresse de la station de ZEROLOC Le Port

Station L'Ermitage Les Bains :

Le dépôt et retour des véhicules s'effectuent en fonction de votre souhait car les véhicules sont disposés dans un parking sécurisé, dont vous posséderez le digicode dans notre email "Instructions".

Où se situent les 4 agences SVP

Nous avons 4 stations à ce jour sur l'île de La Réunion :

Voici leur localisation :

Station Aéroport Roland Garros

Idéal pour récupérer son véhicule en sortant de l'avion et idéal pour restituer son véhicule avant de prendre l'avion.

Station Ste Marie Duparc

Proche de l'axe auto-routier Nord/Est et Est/Nord de l'île de La Réunion

Idéal pour répondre à des besoins personnels, type véhicule de remplacement ou tout autres besoins de la vie quotidienne.

Cela peut-être également utile pour partir à l'assaut des montagnes et cascades de l'Est de l'île !

Station Le Port Maritime

Proche de l'axe auto-routier Nord/Sud et Sud/Nord de l'île de La Réunion

Idéal pour répondre à des besoins personnels, type véhicule de remplacement ou tout autres besoins de la vie quotidienne

Station L'Ermitage Les Bains – proche de nombreux hôtels

Idéal pour partir à la découverte de l'île de la Réunion depuis la zone hôtelière de l'Ouest de l'île.

Cela peut être également une solution de transport en partant de la plage pour éviter de manquer de place de parking

Je suis intéressé par votre véhicule, est il disponible SVP ?

Nous vous remercions pour votre intérêt et votre question concernant la disponibilité de nos véhicules.

Pour que vous puissiez obtenir la visibilité demandée, nous vous invitons à inscrire votre demande sur la page d'accueil de notre site web et cliquez sur "Réserver". Vous pourrez ainsi consulter aisément les disponibilités, aux dates souhaitées, aux lieux souhaités et selon la marque et modèle du véhicule proposé.

En vous remerciant et au plaisir de vous voir conduire chez ZEROLOC !

Quels sont les véhicules loués ?

Nous proposons deux gammes de véhicules :

1) Modèle "off road": Dacia Duster

Vous êtes plus de 2 voyageurs

Vous comptez explorer les cirques et volcans

Vous avez plus de 2 bagages cabine

2) Modèle extra-urbain : Toyota

Yaris boîte Automatique Vous

voyager seul(e) ou à deux

Vous souhaitez surtout profiter des villes et des plages

Vous avez de 2 bagages cabine

Comment puis-je prolonger ma location ?

Le Client a l'obligation de restituer le véhicule à la date et à l'heure convenues dans le Contrat. Si le Client souhaite prolonger la période de

location, il doit cliquer sur «effectuer une prolongation » dans le menu Keyrent, sélectionner la nouvelle date souhaitée, vérifier la disponibilité et payer sur l'application Keyrent.

Aucun contrat ne pourra être prolongé par téléphone, ou par aucun autre moyen de communication.

Aucune prolongation de la durée de location ne peut avoir lieu sans écrit préalable.

La prolongation ne sera effective qu'à compter de la réception de la validation écrite de la Société.

En cas de prolongation du Contrat, le montant initial de la caution n'augmentera pas.

En cas d'impossibilité de prolongation du Contrat en raison de l'absence de véhicules disponibles ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de la Société, le Client devra restituer le véhicule à la date, à l'heure prévues dans le Contrat.

Si KEYRENT mentionne le message d'erreur suivant au moment du retour du véhicule " votre véhicule n'est pas dans la bonne zone", que dois je faire ?

Pas de panique, le système GPS doit être momentanément erroné. Nous vous invitons à placer les clés dans la boîte à gant et nous ferons le nécessaire dans les minutes qui suivront.

En vous remerciant

Comment changer les dates de location ?

Je vous propose d'envoyer votre demande à contact@zeroloc.re.

Merci d'y indiquer :

NOM

PRENOM

Code de reservation

Date depart: date initiale et la nouvelle date

Date retour: date initiale et la nouvelle date

Nous vous reviendrons dans les plus brefs délais en fonction du jour de la semaine (entre 15 min et 48h).

Comment changer les horaires de location ?

Je vous propose d'envoyer votre demande à contact@zeroloc.re.

Merci d'y indiquer :

NOM

PRENOM

Code de reservation

Heure depart: date initiale et la nouvelle date

Heure retour: date initiale et la nouvelle date

Nous vous reviendrons dans les plus brefs délais en fonction du jour de la semaine (entre 15 min et 48h).

Redevance parking automobile public**Public car parking fee**

Durée de stationnement Parking time	Tarif (TTC) Rate (Tax. Incl.)
Jusqu'à 10 min. Until 10 mn	Gratuit Free
De 11 min à 15 min. From 11 mn to 15 mn	0,70 € 0,70 €
De 16 min à 1^h30 From 16 mn to 1 ^h 30	0,70 € + 1,20 € par quart d'heure 0,70€ + 1,20 € / 15 mn
De 1^h31 à 3^h00 From 1 ^h 31 to 3 ^h 00	6,70 € + 1 € par quart d'heure 6,70 € + 1 € / 15 mn
De 3^h01 à 12^h00 From 3 ^h 01 to 12 ^h 00	12,70 € + 0,70 € par quart d'heure 12,70 € + 0,70 € / 15 mn
De 12^h01 à 24^h00 From 12 ^h 01 to 24 ^h 00	40 € 40 €
> 24^h > 24 ^h	40 € + 15 € par jour supplémentaire 40 € (1st day) + 15 € / extra day
Durée maximale autorisée Maximal duration allowed	30 jours 30 days

Toute tranche tarifaire commencée est due.

Full fee charged for any period

Accès limité à 3 passages maximum par jour.

A limited access to a maximum of 3 entries per day.

Au-delà, application immédiate du tarif à la 11ème minute.

Any excess entries will be automatically charged (Rates started from the 11th min)

En cas de perte de votre ticket, merci de vous adresser au service parking.

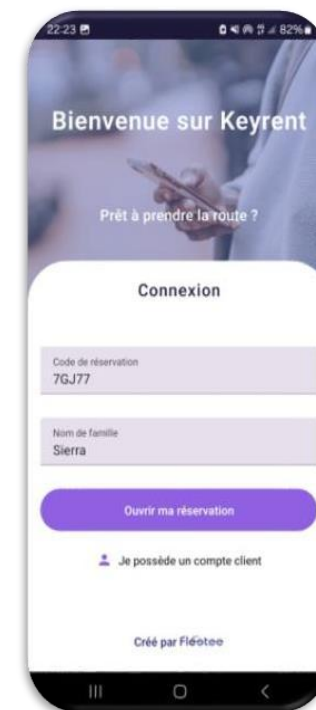
Please go to the car park office for ticket loss.

Station AEROPORT ROLAND GARROS



Votre dossier de réservation ne sera accessible sur KEYRENT que si toutes les étapes auront été finalisées sur la page d'enregistrement
Pour plus de commodité, suivez les instructions AVANT de sortir du terminal
(pour éviter les impondérables météorologiques - chaleur/pluie)

- => **Vérifiez** le niveau de votre batterie de téléphone
- => **Ouvrez** l'application KEYRENT (téléchargée au préalable)
- => **Connectez-vous** à KEYRENT
- => **Sélectionnez** : "Je possède un code de réservation"
- => **Renseignez** les champs demandés (n° de réservation et nom de famille)
- => **Consultez** votre réservation
- => **Faites défiler** la page vers le bas
- => **Cliquez sur** "Localiser ma voiture"



=> **Votre véhicule est garé dans le parking P1.** Le parking P1 est le 1er parking disponible en sortant du terminal ARRIVEES

=> **Zoomez** sur le point GPS indiqué et dirigez-vous vers le point GPS

=> **Devant le véhicule et sur KEYRENT:**

A) **Cliquez** sur "clé digitale"

B) **Suivez les instructions** jusqu'à obtention de la clé !

=> **Récupérez la clé** du véhicule et le **ticket de parking** dans la boîte à gant

=> **Réglez** les frais de parking



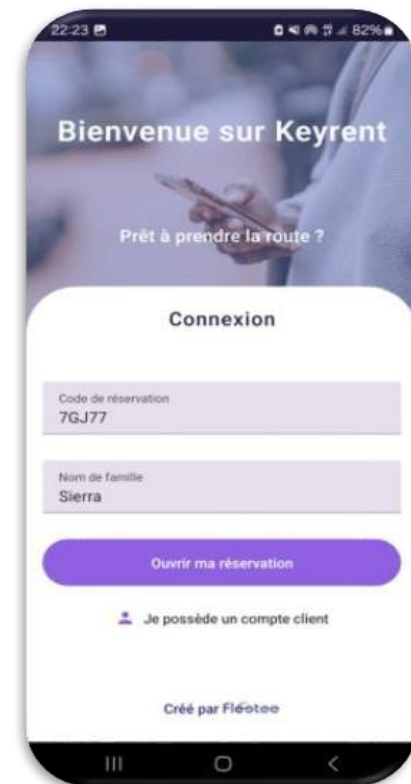
Station AEROPORT ROLAND GARROS



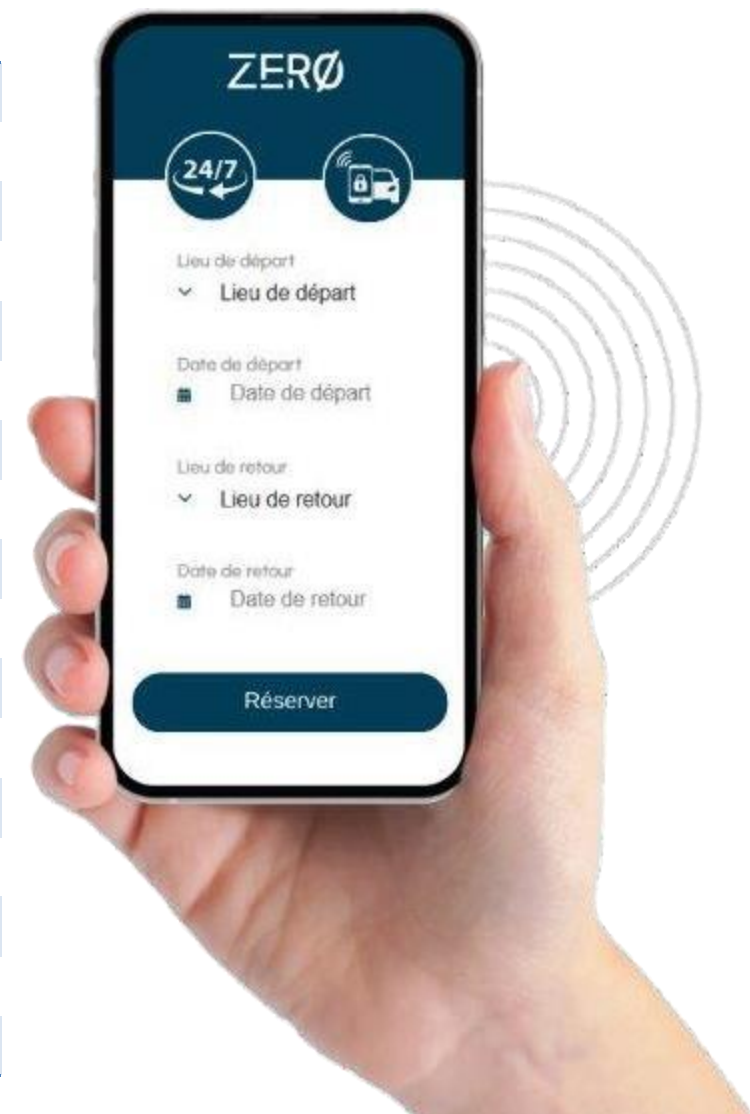
AVANT verrouillage du véhicule, merci de vérifier que vous n'avez rien oublié dans l'habitacle ainsi que dans le coffre

Nous rappelons que le plein d'essence doit être au maximum et le nettoyage effectué, sous peine de surcharges

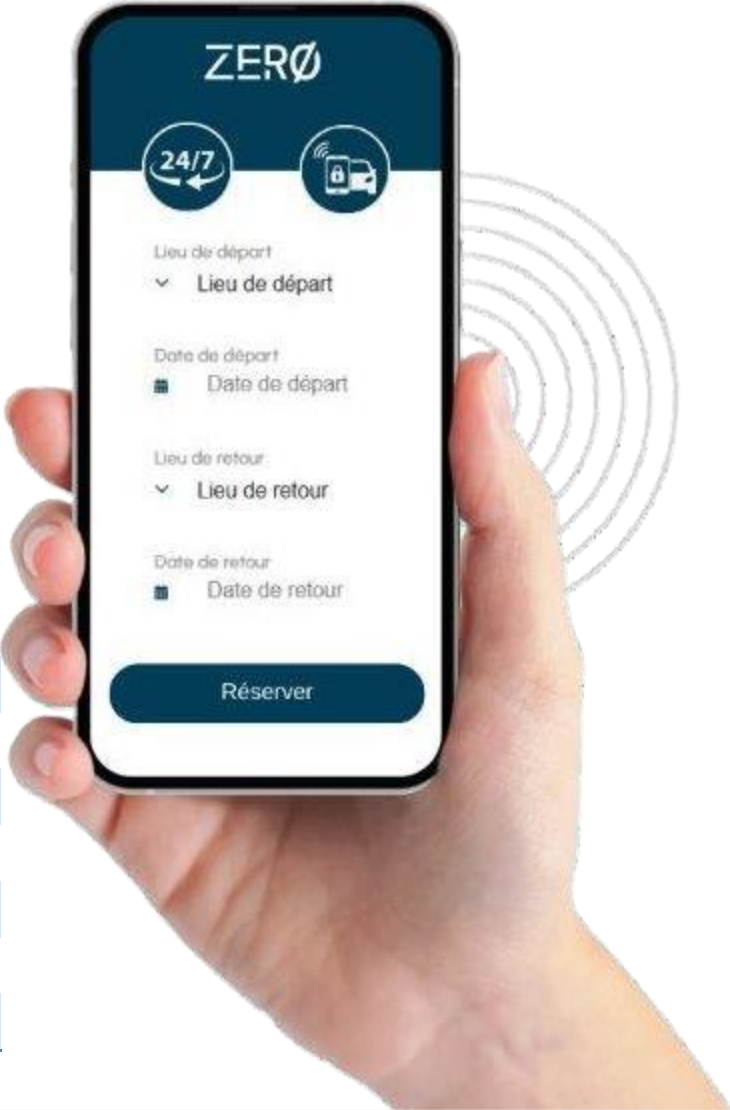
- => **Vérifiez** le niveau de votre batterie de téléphone
- => **Récupérez** votre ticket de **parking P1** et **placez le dans la boîte à gant**
- => **Garez vous** et **placez les clés** dans la boîte à gant
- => **Récupérez** vos affaires personnelles et **vérifiez** de ne rien oublier
- => **Ouvrez** l'application KEYRENT
- => **Connectez-vous** à KEYRENT
- => **Sélectionnez** : "Je possède un code de réservation"
- => **Renseignez** les champs demandés (n° de réservation et nom de famille)
- => **Consultez** votre réservation
- => **Cliquez** sur "**Terminer ma location**" et **suivez les instructions**
- => **Notez** le service **ZEROLOC** et le véhicule se **verrouille** !



=> Non restitution des clés (pertes, vol)	jusqu'à 300 €
=> Crevaison	400.00 € / dommage(s)
=> Amende forfaitaire majorée	144.00 €
=> Plage arrière volée	323.26 €
=> Annulation au moins 10 jours avant la location	forfait 50 €
=> Annulation jusqu'à 10 jours avant la location	50% de la réservation
=> Annulation jusqu'à 3 jours avant la location	100% de la réservation
=> Dépassement horaire supérieur à 24 H	120.00 €
=> Dépassement horaire moins de 24H	40.00 €



=> Frais de gestion des sinistres	50.00 €
=> Restitution sur autres parkings aéroport (P0, P2, P3, P4 ou parking loueurs)	40.00 €
=> Restitution imprévue sur parking aéroport P1	70.00 €
=> Restitution imprévue à une autre station que celle prévue	50.00 €
=> Abandon de véhicule	30.00 €
=> Navette aéroport imprévue	20.00 €
=> Nettoyage intérieur	50.00 €



=> Gestion amendes	20.00 €
=> Forfait post stationnement	17.00 €
=> Remise à niveau carburant	40.00 €
=> Carburant :	2.00 € / L
=> Protection bris de glace :	12.00 € / jour
=> Siège Bébé:	5.00 € / jour
=> Réhausseur :	3.50 € / jour
=> Deuxième conducteur :	10.00 €
=> Protection dommage véhicule :	21.00 € / jour
=> Protection totale : Dommage et dépannage	26.00 € / jour



The background image shows a person's profile looking at a document held in their hand. The scene is set inside a car, with the steering wheel and dashboard visible. Overlaid on the image are various digital and mechanical elements: a large gear with a wrench icon on the left, a grid of numbers and data in the upper right, and a car icon inside a gear on the bottom right. The overall color palette is dominated by blues and greens, giving it a high-tech, digital feel.

Merci pour votre collaboration !

La digitalisation de l'automobile :
une nouvelle audace au service de
l'humain

3 stations ZEROLOC :

=> Zone Nord :

Station Ste Marie Duparc

Accessible depuis et vers l'Aéroport via une navette aéroportuaire

(fortement recommandée car 30 min à pieds)

=> Zone Nord-Ouest :

Station Le Port

=> Zone Ouest :

Station L'Hermitage - St Gilles Les Bains



Service Client & Commercial

0262 666 202

Assistance dépannage

02 62 977 953

1) Agence de Ste Marie Duparc :

=> accessible à pieds / en voiture

=> accessible en navette aéroport (supplément 20€ Aller/Retour)

=> Adresse : Rue Louis Descottes, 97438 Sainte Marie

Localisation => Scannez le QR CODE



Horaires

Ch30 - 18h30
7/7 J

Accès 5 min de
l'aéroport





Instructions :

- 1) **Rendez-vous** sur la zone de départ ou de retour ZEROLOC
- 2) **Connectez-vous** au WIFI de l'agence (scannez le QR CODE sur le poteau Départ)
- 3) **Connectez-vous à KEYRENT et suivez les instructions pour la connexion à la voiture**

Instructions :

1° Assurez-vous d'avoir souscrit à l'offre de la navette (option 20 € Aller/Retour)

2° Depuis l'aéroport ou depuis la station DUPARC: contactez le chauffeur pour connaître son heure de passage (rotation toutes les 30 min pour 2 km de trajet) - Tel : +262 6G2 642 704



2) Agence de St Gilles Les Bains :

=> accessible à pieds / en voiture / bus

=> Adresse : 51 Avenue de Bourbon 97434 L'Hermitage

Localisation => Scannez le QR CODE



Horaires

7h00 - 1Ch00

*Lundi au
Vendredi*

Accès hors horaire
=> code portail 1G88



3) Agence du Port :

=> accessible à pieds / en voiture / bus

=> Adresse : 83 Rue Jules Verne 97420 Le Port

Localisation => Scannez le QR CODE



Horaires

Libres

7/7 - 24/24h

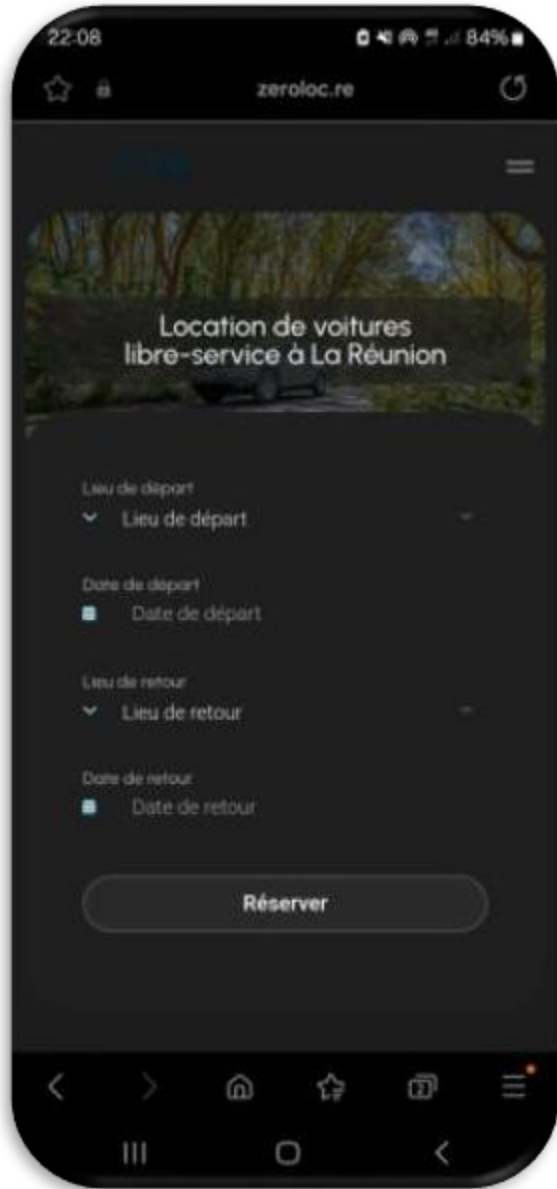
Accès libre

400 m de la
gare maritime





*Toute l'équipe vous remercie pour votre confiance !
Drive Safe !*



ETAPE 1 : Réservez votre véhicule en ligne :
<https://zeroloc.re>



=> Indiquez l'agence de départ + l'heure

=> Indiquez l'agence de retour + l'heure

** L'agence Aéroport Duparc peut être atteinte en navette aéroportuaire si votre point de ralliement final est l'aéroport (fortement recommandé)*

ETAPE 2 : Sélectionnez le véhicule souhaité et disponible



=> **Identifiez** le véhicule qui correspond à votre besoin

=> **Cliquez sur** "Réserver pour ..."

=> **Accédez** au menu suivant

ETAPE 3 : Remplir les champs demandés

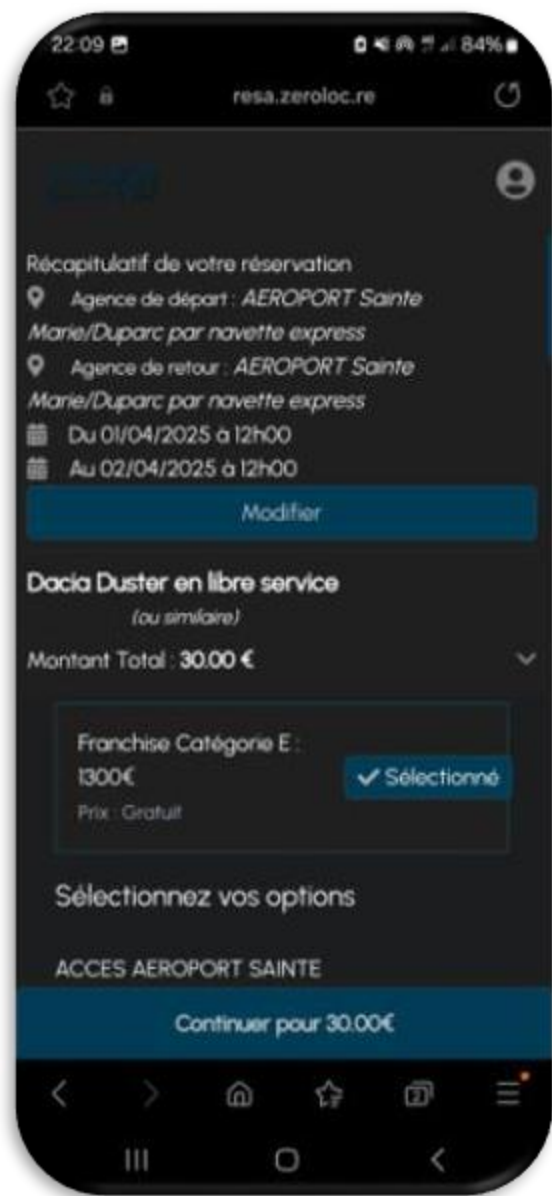
=> **Sélectionnez** la franchise correspondante

=> **Sélectionnez** les options souhaitées :

- **Navette aéroport**
- **Siège auto complémentaire**
- **2nd conducteur....**

=> **Scrollez** jusqu'à **renseigner** votre identité

=> **Terminez** votre réservation en cliquant
"Payer la Location" en bas de page



ETAPE 4 : Confirmation de votre réservation s enregistrement

=> Fenêtre ZEROLOC : Réservation confirmée !

=> Fenêtre Boîte Em@il :

- 3 étapes à respecter :

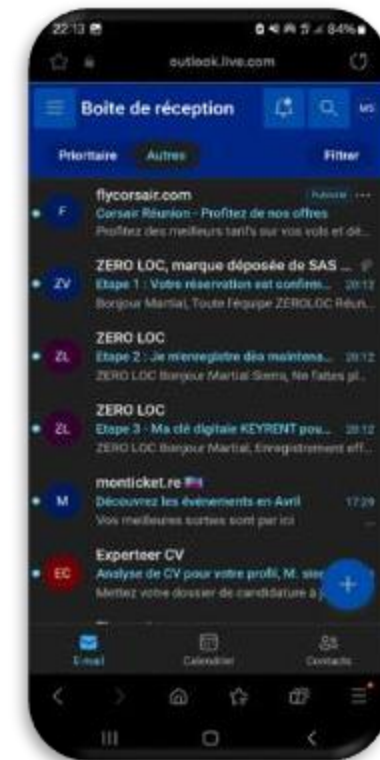
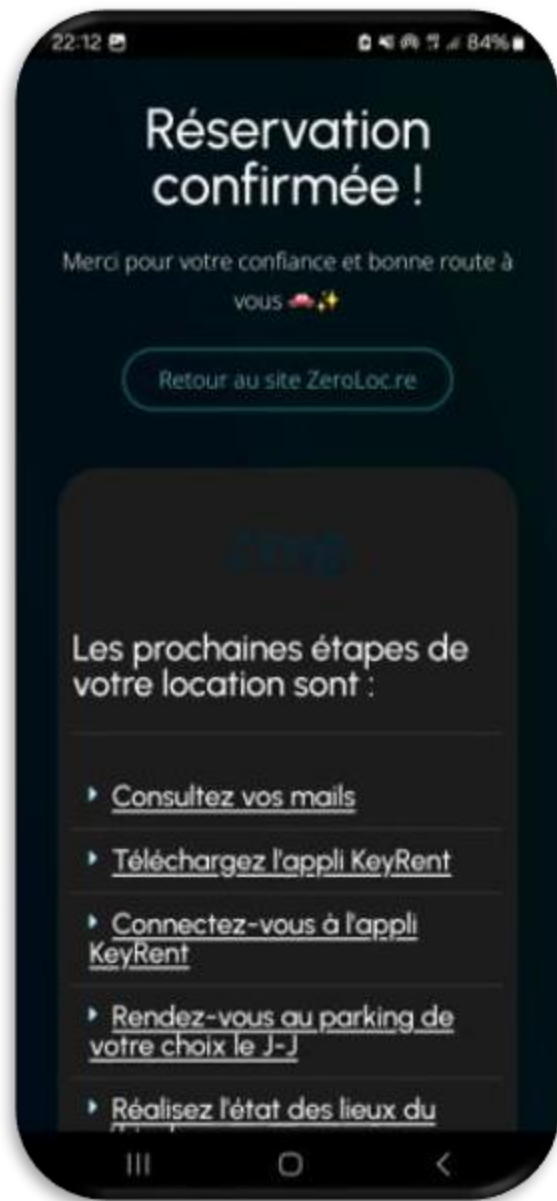
N°1 : Consultez votre réservation
Votre n° de réservation indiqué !

N°2 : Enregistrez-vous vite

- *Coordonnées bancaires/caution non bloquée ni débitée*
- *Permis de conduire*

N°3 : Téléchargez KEYRENT

C'est votre clé pour ouvrir/fermer le véhicule !



ETAPE 5 : Accédez à KEYRENT

=> Ouvrez l'application



=> Connectez-vous à votre dossier :

- Sélectionnez :
"Je possède un code de réservation"

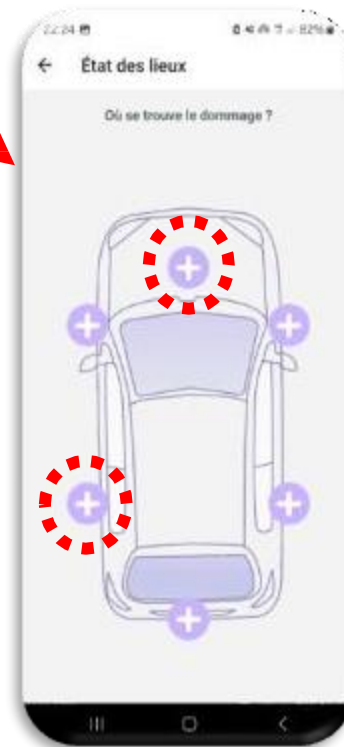
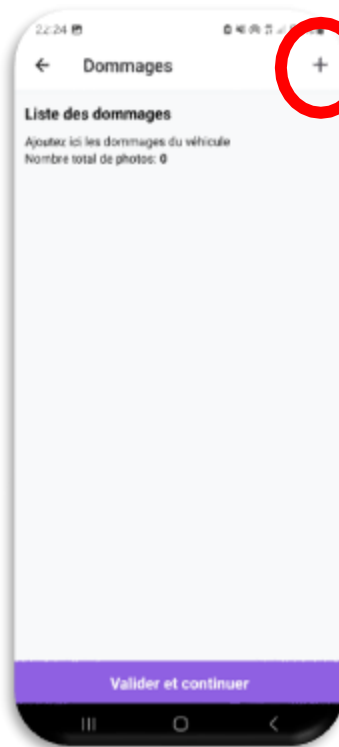
=> Renseignez les champs demandés et votre réservation s'affiche !



ETAPE 6 : Utilisez KEYRENT : état des lieux

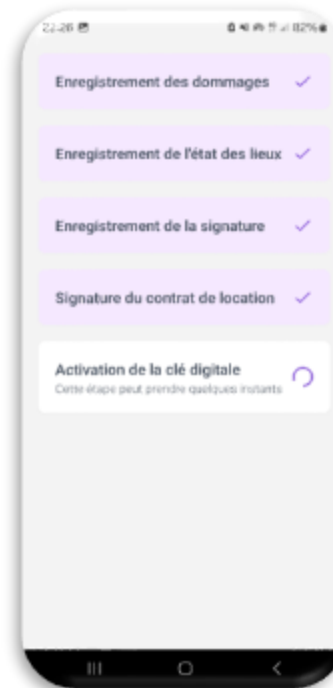
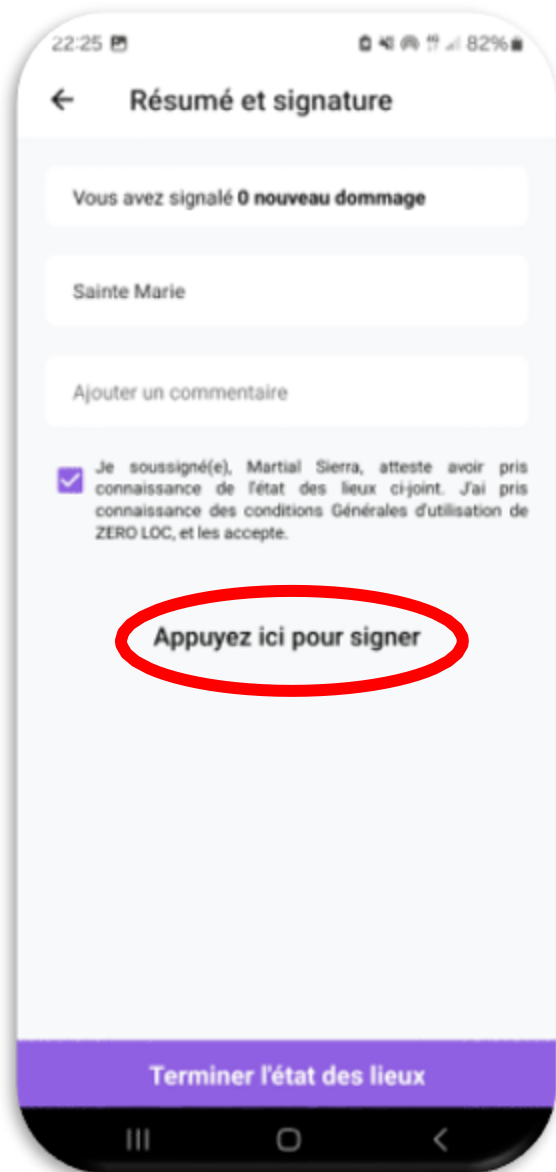
=> Cliquez sur la "Clé digitale"

=> Commencez votre état des lieux : photos...



ETAPE 7 : Utilisez KEYRENT : approuvez votre état des lieux

=> Cochez "Je soussigné(s) s Appuyez pour signer votre état des lieux



*Patientez 30 sec
environ*

ETAPE 8 : Utilisez KEYRENT : accédez à votre véhicule !

=> Cliquez sur "Accéder à ma clé"



*Connexion
15 sec
environ*



*Patiencez 10 sec
environ :
déverrouillage !*



*Les clés
sont dans
la boîte à
gants*

ETAPE G : Utilisez KEYRENT :

Verrouillez votre véhicule pour terminer
votre location !



- => **Reconnectez-vous** à KEYRENT
- => **Indiquez** à nouveau vos identifiants
- => **Cliquez** sur "Clé digitale"
- => **Actionnez** le verrou fermé
- => **Mettez** les clés dans la boîte à clés
- => **Suivez** les instructions d'état des lieux et **fermez** l'application !



*Toute l'équipe vous remercie pour votre confiance !
Drive Safe !*